ETHNOCULTURAL PROGRAMS AND INITIATIVES

PROGRAMMES ET INITIATIVES ETHNOCULTURELS

Manitoba

MANITOBA GOVERNMENT

PROGRAMS AND INITIATIVES PERTAINING TO MULTICULTURALISM

DEPARTMENTS/AGENCIES	MANDATE	PROGRAMS AND INITIATIVES
MANITOBA CULTURE, HERITAGE AND RECREATION	Manitoba Culture, Heritage and Recreation, through the Ethnocultural Support Program, provides support to Manitoba's non-profit community-based ethnocultural organizations whose prime objective is the preservation, promotion, development and sharing of the ethnocultural heritage of all Manitobans.	1) Operating Grants: Grants are provided on the basis of eligible costs related to heritage retention, promotion and sharing programs only. Grants are based on 25% of these eligible costs to a maximum of $15,000 per organization. Grants will not increase by more than 10% of the previous year's grant and organizations must have operated for one full year prior to being eligible for this grant. 2) Project Grants: Grants are provided on the basis of eligible costs related to heritage retention, promotion and sharing programs only. Grants are based on 25% of eligible costs to a maximum of $2,500 if only one organization is involved, and up to 50% of eligible costs to a maximum of $5,000 if two or more organizations are involved. 3) Capital Grants: Grants are provided for the construction, purchase or renovation of facilities to be used as cultural centres. Grants are provided on the basis of one-third of the costs to a maximum of $50,000. 4) Linguistic Support: This program provides support to Manitoba's non-profit community-based ethnocultural organizations for the teaching of ancestral language programs outside the public school system for school-age children beginning at age four and ending in Grade 12. Grants are based on the following formula: a) 15-50 students - a base grant of $750 b) 50-100 students - a base grant of $750 for the first 50 students and $15 per capita for the next 50 students. c) over 100 students - a base grant of $750 for the first 50 students; $15 per capita for the next 50

DEPARTMENTS/AGENCIES	MANDATE	PROGRAMS AND INITIATIVES
MANITOBA CULTURE HERITAGE AND RECREATION (cont'd)		students; and $10 per capita for each student over 100 students. 5) In 1983, the Department initiated a Multiculturalism Awareness Training Program within the Manitoba Civil Service. 6) In 1985, the Department implemented a policy pertaining to the portrayal of minorities in government advertising and communications.
MANITOBA EDUCATION	The mandate of Manitoba Education is to identify the educational goals and provide the corresponding curriculum guides for the school system as a whole. Funding of education programs is provided through a system of grants paid to school divisions in accordance with the established program and facility guidelines.	1) Heritage Language Programs: a) Language of study programs which allow heritage languages to be taught as subjects of study. b) Bilingual programs in which up to 50% of course instruction is received in the target heritage language and 50% in English. 2) A Multiculture Educational Resource Centre was established in September 1984. The Centre is: - A resource centre for educators through the display and loan of instrumental resources for teacher professional development and student use, which relate to multi-culturalism, including: heritage languages, English as a second language, and materials for intercultural understanding; - An information centre providing ready reference and indepth assistance for teachers in the areas covered by the Centre; - A meeting place for the multicultural community; - A referral centre providing information on resources available in other libraries or agencies; on human resources in the community; and on sources for the acquisition and selection of multicultural materials; - An outreach facility loaning resources in the Department of Education Library's main collection; mounting displays and developing lists of resources; and providing information brochures and programs on

DEPARTMENTS/AGENCIES	MANDATE	PROGRAMS AND INITIATIVES
MANITOBA EDUCATION (cont'd)		the Centre and its functions; - A mechanism to co-ordinate resource material which can be loaned to the Department from ethnocultural communities to enhance multicultural programs. 3) Manitoba Education provides funding for the community-based Native Language Project whose focus is promotion of Native language programs. 4) Manitoba Education provides English language development funding for Native students 5) Conferences sponsored by Manitoba Education: a) Manitoba Conference on Multiculturalism in the School Curriculum, 1984. b) Heritage Language Seminar, 1983. c) A conference on Multiculturalism for Educators is scheduled to take place in 1985-1986 fiscal year.
MANITOBA EMPLOYMENT SERVICES AND ECONOMIC SECURITY - IMMIGRATION AND SETTLEMENT BRANCH	The Immigration and Settlement Branch is responsible for the development of policies and programs which enable the Manitoba Government to respond to issues related to Immigration, demography, citizenship and settlement.	1) Newcomer Services Support Program The Newcomer Services Support Program provides dollar support to incorporated non-profit, non-governmental organizations involved in newcomer orientation and settlement activities. A maximum of $25,000 overall is available in 1985-86, with priority funding given to projects which address the language and employment needs of immigrants. Up to 100% of project costs are considered for funding. 2) Immigrant Access Service In 1984, Cabinet approved the establishment of an Immigrant Access Service to be operated by the Immigration and Settlement Branch. This new capability will assist newcomers to access provincial services. Five trained counsellor interpreters will act as a bridge between immigrant communities and the generic human service system. These counsellors/interpreters will be recruited initially as interns and ultimately as graduates from the Refugee Community Workers Training Program of the Core Area Training and Employment Agency.

DEPARTMENTS/AGENCIES	MANDATE	PROGRAM AND INIATIVES
IMMIGRATION AND SETTLEMENT BRANCH (cont'd)		3) Newcomers' Guide to Manitoba This guidebook is published by Immigration and Settlement Branch. It is a comprehensive source of information for newcomers as well as for professionals in the immigrant settlement area and provides information on settlement services and life in Manitoba. The Newcomers' Guide to Manitoba is available in English, Polish, Spanish, and Vietnamese, Punjabi, Chinese and French. 4) Welcome News This is a graded language newspaper for English as a Second Language (ESL) learners. It is a tool to familiarize ESL learners with the features of an English language newspaper, to provide settlement information to ESL learners, and to make available curriculum material to ESL teachers. 5) Joint ESL Directorate In order to better meet adult immigrant language learning needs through an integrated approach to adult ESL programming, a joint directorate was established in 1983 involving Immigration and Settlement Branch and Manitoba Education. The objective of the Joint Directorate is to ensure a coherent integrated approach with respect to the direction and coordination of ESL programming, in order that adult immigrants will be able to acquire the English language skills needed for: occupational skill training, appropriate job placement, increased occupational mobility, equitable access of services, avoidance of injury and illness caused by unfamiliarity with the North American environment, developing an understanding of the individual's rights and responsibilities as an active participant in Canadian society, acquisition of citizenship, and access to further education. 6) Federal/Provincial Adult ESL Needs Assessment This was a joint undertaking with Manitoba Education and the Federal Department of the Secretary of State to determine the English language training needs of adult immigrants in Manitoba. It was completed in 1984.

DEPARTMENTS/AGENCIES	MANDATE	PROGRAMS AND INITIATIVES
IMMIGRATION AND SETTLEMENT BRANCH (cont'd)		7) P.A.C.E. Working Group on adult ESL The joint Directorate has participated in the formulation of recommendations for the restructuring of Adult ESL in the province, and a report has subsequently been prepared and distributed. 8) Immigrant Women A pilot community-based parent and preschool literacy/ ESL program was developed in 1984 to assist housebound immigrant women with gaining access to literacy/ESL training opportunities. 9) Preschool ESL Children In 1984, in-service training sessions were given for childcare professional working with preschool ESL children. The sessions dealt with culture shock/ separation anxiety, second language development, cross-cultural awareness, and multicultural programming in daycare. 10) Immigrant Settlement Volunteer Program To promote the concept of volunteerism as a useful tool to assist the settlment process of newcomers. 11) Employment Development Job creation programs: Manitoba Employment Action Program Career Start Program Manitoba Jobs and Training Program 12) Program Recognition: provides Manitoba work experience for professionally and technically trained/experienced newcomers in their field of expertise.
MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION	The Human Rights commission is chiefly responsible for carrying out the provisions of The Human Rights Act. The Commission is authorized by the Act to further the principle of equality of opportunity in two distinct ways: by processing individual complaints of conduct alleged to discriminate in violation of the Act, and by education.	

DEPARTMENTS/AGENCIES	MANDATE	PROGRAM AND INITIATIVES
MANITOBA LABOUR	The mandate of Manitoba Labour is to develop to the fullest, the employment potential of Manitoba's working residents, and to direct efforts at removing structural barriers to employment.	Affirmative Action Program: The Manitoba Government has implemented an affirmative Action program in the Civil Service which has as its target groups, women, physically disabled persons, Natives and visible minorities. Intent: To ensure Manitobans under-represented in government employ, have equal access to Civil Service employment and opportunity for a reasonable career path within that employ. Purpose: To initiate measures to redress existing discriminatory barriers that prohibit equality of treatment for entry into and opportunity to be promoted within provincial government employ, for women, physically disabled, Natives and visible minorities.
THE MANITOBA INTERCULTURAL COUNCIL	The Manitoba Intercultural Council was established by an Act of the Legislature in 1983 to act as an advisory and consultative body to the Manitoba Government. Every ethnocultural group in Manitoba has the opportunity to be represented on the Council. Two-thirds of the representives are elected for two-year terms by delegates from the respective communities, while the Government has the opportunity to appoint one-third. Objectives of the Council are as follows: - To review policies and activities relating to the Government of Manitoba's multicultural policy. - To research, develop and propose policies and activities regarding multicultural developments in Manitoba. - To promote the full participation of all Manitoban ethnocultural communities. - To provide a channel for the expressed opinions, aspirations and needs of ethnocultural and other community organizations, groups and individuals on multicultural issues in Manitoba. - To develop and promote the understanding of diverse ethnocultural backgrounds by the sharing of our multicultural heritage. - To strive to eliminate prejudice and discrimination. - To fully recongnize the contribution by all ethnocultural groups to our cultural enrichment, and preserve and enhance these contributions.	The Manitoba Intercultural Council is the Multicultural Umbrella Organization for ethnocultural organizations in the reorganized gaming system in Manitoba.

DEPARTMENTS/AGENCIES	MANDATE	PROGRAMS AND INITIATIVES
MANITOBA ARTS COUNCIL	The Manitoba Arts Council's function is to foster the development of art and artists in Manitoba.	Access Program: This program is intended to aid existing community organizations in providing development or presentation opportunities to those artists aspiring to participate in the professional milieu. The program is designated for select target groups which face barriers to full access in the participation of the professional arts: women, ethnocultural minorities, Native peoples, artists resident outside the major urban centre.

MANITOBA

PROGRAMMES ET INITIATIVES ETHNOCULTURELS

GOUVERNEMENT DU MANITOBA

PROGRAMMES ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU MULTICULTURALISME

MINISTÈRES ET ORGANISMES	MANDAT	PROGRAMMES ET INITIATIVES
CULTURE, PATRIMOINE ET LOISIRS MANITOBA	Grâce au Programme d'aide au patrimoine ethnoculturel, Culture, Patrimoine et Loisirs Manitoba offre son soutien à des organisations ethnoculturelles manitobaines à but non lucratif dont l'objectif principal est de protéger, de mettre en valeur, d'élargir et de partager l'héritage ethnoculturel de tous les Manitobains.	1) Subventions de fonctionnement : Les subventions sont accordées en fonction des coûts admissibles pour des programmes se rapportant uniquement à la protection, à la mise en valeur et au partage du patrimoine. Les subventions couvrent 25 % de ces coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 15 000 $ par organisation. Le montant de ces subventions ne peut pas augmenter de plus de 10 % par rapport à l'année précédente et, avant d'être admissibles à ces subventions, les organisations doivent avoir fonctionné pendant une année entière. 2) Subventions de projet : Les subventions sont accordées en fonction des coûts admissibles pour des programmes se rapportant uniquement à la protection, à la mise en valeur et au partage du patrimoine. Les subventions couvrent 25 % de ces coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 2 500 $ s'il ne s'agit que d'une organisation. Lorsqu'elles concernent deux organisations, ou plus, les subventions couvrent 50 % maximum des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 $. 3) Subventions d'équipement : Les subventions sont accordées pour la construction, l'achat et la rénovation d'établissements destinés à servir de centres culturels. Elles couvrent 1/3 des coûts jusqu'à concurrence de 50 000 $. 4) Aide linguistique : Ce programme vient en aide aux organisations ethnoculturelles manitobaines à but non lucratif, dans le domaine de l'enseignement de langues ancestrales hors du système des écoles publiques, à des enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire depuis l'âge de 4 ans jusqu'à la 12e année. Les subventions sont accordées de la façon suivante : a) de 15 à 50 élèves : une subvention de base de 750 $. b) de 50 à 100 élèves : une subvention de base de 750 $ pour les 50 premiers élèves et 15 $ par personne pour les 50 suivants. c) plus de 100 élèves : une subvention de base de 750 $ pour les 50

MINISTÈRES ET ORGANISMES	MANDAT	PROGRAMMES ET INITIATIVES
		premiers élèves; 15 $ par personne pour les 50 suivants et 10 $ par personne au-delà de 100 élèves. 5. En 1983, le ministère a mis en oeuvre un Programme de sensibilisation au multiculturalisme, au sein de la Fonction publique. 6. En 1985, le ministère a élaboré une politique portant sur la représentation des minorités par les services d'information et de publicité du gouvernement.
ÉDUCATION MANITOBA	Éducation Manitoba a pour mission de définir des objectifs pédagogiques et de fournir les guides correspondants, pour l'ensemble du système scolaire. Le financement des programmes d'éducation est possible grâce à un système de subventions accordées aux divisions scolaires, conformément aux principes établis relatifs aux programmes et aux installations.	1) Programmes de langues d'origine : a) Programmes de langues d'enseignement permettant aux langues d'origine d'être enseignées en tant que matière d'enseignement. b) Programmes bilingues dans lesquels 50 % de l'enseignement est donné dans la langue d'origine choisie et les 50 % restants, en anglais. 2) Un Centre des ressources éducatives multiculturelles a été créé en septembre 1984. Le centre est : - un centre de ressources pour les éducateurs grâce à l'exposition et aux possibilités d'emprunt d'outils de travail destinés aux élèves et au perfectionnement professionnel des enseignants; ces ressources portant sur le multiculturalisme concernent notamment : les langues d'origine, l'anglais langue seconde et la documentation favorisant la compréhension entre personnes de cultures différentes. - un centre de renseignements qui offre sur place des ouvrages de référence et une aide précieuse aux enseignants des zones desservies par le centre; - un lieu de rencontres pour la communauté multiculturelle; - un centre d'orientation offrant des renseignements sur les ressources d'autres bibliothèques ou organismes, sur les ressources humaines de la communauté ou localité, et sur les possibilités d'acquisition et de sélection d'ouvrages multiculturels. - un établissement d'accueil qui répond aux demandes de prêt pour les ouvrages de la collection principale de la bibliothèque du ministère de l'Éducation; qui organise des expositions et établit des listes d'ouvrages; et enfin, qui offre des programmes

MINISTÈRES ET ORGANISMES	MANDAT	PROGRAMMES ET INITIATIVES
		et des brochures sur le centre et ses fonctions. - un organe de coordination des ressources que les communautés ethnoculturelles peuvent prêter au ministère afin d'améliorer les programmes multiculturels. 3) Éducation Manitoba accorde des fonds au Projet communautaire de langues autochtones, qui insiste sur la mise en valeur des programmes de langues autochtones. 4) Éducation Manitoba accorde une aide financière aux élèves autochtones pour leur perfectionnement en anglais. 5) Conférence parrainées par Éducation Manitoba : a) Conférence manitobaine sur le multiculturalisme dans les programmes scolaires, 1984; b) Conférence sur les langues d'origine, 1983; c) Une conférence sur le multiculturalisme et les éducateurs est prévue pour le courant de l'année financière 1985-1986.
SERVICES DE L'EMPLOI ET SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE MANITOBA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS	La Direction de l'établissement des immigrants est chargée de l'élaboration d'une politique et de la mise en oeuvre de programmes qui permettent au gouvernement du Manitoba de répondre aux besoins dans les domaines de l'immigration, de la démographie, de la citoyenneté et de l'établissement des nouveaux arrivants.	1) Programme d'aide aux services offerts aux nouveaux arrivants Le Programme d'aide aux services offerts aux nouveaux arrivants accorde un soutien financier à des organisations constituées en corporation, non gouvernementales et à but non lucratif, qui s'occupent de l'orientation et de l'établissement des immigrants. En 1985-1986, un total de 25 000 $ maximum sera distribué, et la priorité sera accordée à des projets qui tenteront de répondre aux besoins des immigrants dans les domaines de la langue et de l'emploi. Le financement peut couvrir jusqu'à 100 % des coûts d'un projet. 2) Service d'accès des immigrants En 1984, le Cabinet a approuvé la création d'un service d'accès des immigrants, au sein de la Direction de l'établissement des immigrants. Cette cellule aidera les nouveaux arrivants à avoir accès aux services provinciaux. Cinq conseillers-interprètes serviront de lien entre les communautés d'immigrants et le réseau de services offerts à l'ensemble de la population. Ces conseillers-interprètes seront tout d'abord engagés comme stagiaires puis en tant que diplômés du Programme de formation des travailleurs au service des réfugiés offert par l'Agence de formation et d'emploi du centre-ville.

MINISTÈRES ET ORGANISMES	MANDAT	PROGRAMMES ET INITIATIVES
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS (suite)		3) Guide des nouveaux arrivants au Manitoba Ce guide est publié par la Direction de l'établissement des immigrants. C'est une source complète de renseignements à l'intention des nouveaux arrivants et aussi des spécialistes de l'établissement des immigrants; c'est également une mine de renseignements sur les services d'aide à l'établissement et sur la vie au Manitoba. Le Guide des nouveaux arrivants au Manitoba est publié en anglais, en polonais, en espagnol, en vietnamien, en punjabi, en chinois et en français. 4) Welcome News Il s'agit d'un journal adapté à la compréhension des étudiants d'anglais langue seconde (ALS). C'est un outil qui permet à ces étudiants de se familiariser avec les caractéristiques d'un journal de langue anglaise, qui leur fournit des renseignements en ce qui concerne leur établissement, et qui offre aux enseignants d'ALS du matériel pédagogique. 5) Direction mixte ALS Afin de mieux répondre aux besoins linguistiques des immigrants adultes à l'aide de programmes complets d'ALS, la Direction de l'établissement des immigrants et le ministère de l'Éducation ont créé une direction mixte en 1983. L'objectif de cette direction est de faire en sorte que l'orientation et la coordination des programmes d'ALS soient établies de façon logique et unifiée afin de permettre aux immigrants adultes d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour : la formation professionnelle, un placement adéquat sur le marché du travail, une plus grande mobilité professionnelle, des possibilités égales d'accès aux services, la protection contre les blessures et maladies dues à une connaissance insuffisante de l'environnement nord-américain, la compréhension des droits et des devoirs de chacun en tant que membre actif de la société canadienne, l'acquisition de la nationalité et la poursuite d'études. 6) Évaluation fédérale-provinciale des besoins en matière d'ALS pour adultes Ce travail, terminé en 1984, a été une double initiative d'Éducation Manitoba et du Secrétariat d'État afin de déterminer les besoins dans le domaine de l'apprentissage de la langue anglaise chez les immigrants adultes du Manitoba.

MINISTÈRES ET ORGANISMES	MANDAT	PROGRAMMES ET INITIATIVES
DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS (suite)		7) Groupe de travail E.P.A.P. sur l'ALS pour adultes La direction mixte a participé à la formulation de recommandations sur la restructuration des programmes d'ALS pour adultes offerts dans la province, et un rapport a, par la suite, été rédigé et publié. 8) Femmes immigrantes En 1984, un programme communautaire pilote d'ALS et d'alphabétisation à l'intention des parents et des enfants d'âge préscolaire a été mis en oeuvre afin d'alphabétiser les femmes immigrantes qui restent au foyer et de leur donner des possibilités d'apprendre l'anglais. 9) ALS et enfants d'âge préscolaire En 1984, des spécialistes des services à l'enfance, travaillant avec des enfants d'âge préscolaire qui apprennent l'anglais, langue seconde, ont bénéficié de sessions de formation en cours d'emploi. Ces séances ont porté sur : le choc culturel et l'angoisse de la séparation, l'apprentissage d'une seconde langue, la découverte de cultures différentes et les programmes multiculturels dans les garderies. 10) Programme de bénévolat pour l'établissement des immigrants Ce programme est destiné à encourager le bénévolat, moyen particulièrement utile qui facilite l'établissement des nouveaux arrivants. 11) Amélioration de la situation de l'emploi Programmes de création d'emplois : Programme manitobain d'encouragement à l'emploi Programme Lancement de carrières Programme manitobain Emplois et formation 12) Reconnaissance des compétences : ce programme offre une expérience professionnelle dans la province aux nouveaux arrivants, cadres et techniciens qualifiés et expérimentés, dans leur domaine d'expertise.
COMMISSION MANITOBAINE DES DROITS DE LA PERSONNE	La Commission des droits de la personne est essentiellement chargée d'appliquer les dispositions de la Loi sur les droits de la personne. En vertu de la Loi, la Commission est autorisée à favoriser le principe de l'égalité des chances de deux façons distinctes : en étudiant les cas de particuliers qui se plaignent de discrimination et en participant à l'éducation du public.	

TRAVAIL MANITOBA	Travail Manitoba a pour mission de favoriser au maximum l'épanouissement professionnel des travailleurs dans la province, et de concentrer ses efforts sur l'élimination d'obstacles structurels dans le domaine de l'emploi.	Programme d'action positive : Au sein de la Fonction publique, le gouvernement du Manitoba a mis en oeuvre un programme d'action positive visant certains groupes : les femmes, les handicapés physiques, les Autochtones et les minorités visibles. Objet : faire en sorte que les Manitobains qui sont sous-représentés au sein de l'administration publique aient des possibilités égales d'emploi et de carrière dans la Fonction publique. But : adopter des mesures visant à éliminer les obstacles discriminatoires qui empêchent les femmes, les handicapés physiques, les Autochtones et les minorités visibles d'être traités équitablement lorsqu'il s'agit pour eux d'être engagés ou de recevoir une promotion au sein de la Fonction publique.
CONSEIL INTERCULTUREL DU MANITOBA	Le Conseil interculturel du Manitoba a été créé en 1983 par une loi de la Législature afin de formuler des recommandations et de donner son avis au gouvernement du Manitoba. Chaque groupe ethnoculturel peut être représenté au sein du Conseil. Les deux tiers des membres sont élus pour deux ans par des délégués des diverses communautés, et le gouvernement nomme les autres membres. Les objectifs du Conseil sont les suivants : - examiner les programmes et les activités qui se rapportent à la politique multiculturelle du gouvernement du Manitoba; - faires des recherches pour élaborer et proposer une politique et des activités en ce qui concerne la vie multiculturelle au Manitoba; - encourager la pleine participation de toutes les communautés ethnoculturelles du Manitoba - canaliser les opinions, les aspirations et les besoins des organisations ethnoculturelles et autres groupements communautaires ou individus sur des sujets touchant à l'aspect multiculturel de la société manitobaine; - encourager et favoriser la compréhension entre personnes d'origines ethnoculturelles différentes en partageant la diversité de notre patrimoine culturel; - lutter pour l'élimination des préjugés et de la discrimination; - reconnaître pleinement la contribution de tous les groupes ethnoculturels à notre enrichissement culturel, et assurer sa continuation.	Le Conseil interculturel du Manitoba est l'organe multiculturel central des organisations ethnoculturelles, dans le nouveau système de loterie du Manitoba.

MINISTÈRES ET ORGANISMES	MANDAT	PROGRAMMES ET INITIATIVES
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA	Le Conseil des Arts du Manitoba a pour mission de favoriser l'épanouissement de l'art et des artistes au Manitoba.	Programme "Accès" : Ce programme est destiné à venir en aide aux organisations communautaires existantes en offrant aux artistes qui aspirent à travailler dans le milieu professionnel des possibilités de perfectionnement ou des occasions de se produire. Le programme s'adresse à des groupes particuliers qui se heurtent à des obstacles pour participer à la vie artistique professionnelle : les femmes, les minorités ethnoculturelles, les Autochtones et les artistes qui résident en dehors des principaux centres urbains.